

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015

A une séance ordinaire tenue le 16 mars 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

EST ABSENTE :

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
-----------------------	--------------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 106-03-2015
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé avec le retrait des points 5.1 et 14.1 et l'ajout d'un point 14.3 «Frais d'inscription au championnat québécois de ski acrobatique pour une athlète de Saint-Sauveur»:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 16 et 23 février 2015**
- 4- **Règlements**
- 4.1- Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AC-02-2015*)

- 4.2- Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AD-02-2015*)
- 4.3- Consultation projet d'amendement au règlement de construction 224-2008 (*Règlement 224-A-02-2015*)
- 4.4- Consultation projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-F-02-2015*)
- 4.5- Consultation projet d'amendement au règlement des conditions de délivrance des permis (*Règlement 227-A-02-2015*)
- 4.6- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HT 331 au détriment de la zone HT 330 (*Règlement 222-AB-01-2015*)
- 4.7- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone IC 105 au détriment de la zone H 301 (*Règlement 222-Z-12-2014*)
- 4.8- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HV 404 au détriment de la zone HV 109 et pour permettre des toits plats dans la zone (*Règlement 222-AA-12-2014*)
- 4.9- Adoption règlement d'emprunt pour la construction de trottoirs à différents endroits (*Règlement 415-2015*)
- 4.10- Adoption règlement d'emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et d'une camionnette «double cab» (*Règlement 417-2015*)
- 4.11- Avis de motion : Règlement de délégation de pouvoirs (*Règlement 420-2015*)
- 4.12- Avis de motion : Règlement décrétant des travaux sur le chemin du Lac Millette (*Règlement 418-2015*)

5- Soumissions

- 5.1- ~~Résultat des soumissions : Collecte et transport des matières résiduelles~~
- 5.2- Résultat des soumissions : Pavage 2015

6- Administration et Finances

- 6.1- Financement règlements d'emprunts
- 6.2- Mandat bureau de notaire : servitude de stationnement du 173 Principale
- 6.3- Abrogation résolution 397-07-2014
- 6.4- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

- 7.1- Adoption projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie en y incluant le plan de mise en œuvre local

- 7.2- Paiement de facture achat camion auto-pompe (449 707,47 \$ taxes incluses)
- 7.3- Remise de dépôt de garantie : Maxi Métal camion auto pompe 30 000 \$
- 7.4- Formation de pompiers pour le sauvetage en hauteur
- 7.5- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 28 février 2015

8- Travaux publics et génie

- 8.1- Remise de dépôts de garantie Montréal Chrysler Dodge pour l'achat d'une camionnette cabine simple en 2014 (3 241,61 \$)
- 8.2- Permis de voirie- Entretien et raccordement routier

9- Environnement

- 9.1- Subvention 2015 à Tricentris centre de tri

10- Urbanisme (10.1 à 10.8 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 2 mars 2015)

- 10.1- 194, rue Principale : « Bar 1830 » Ouvertures et galerie, plans 2015-016
- 10.2- 140, rue Principale : « Restaurant Le Sauvignon » Changement du bardeau d'asphalte, plans 2015-017
- 10.3- 404, rue Principale : Fenêtres, plans 2015-018
- 10.4- 4 A, avenue Filion : « Les bonbons de Favi » Enseigne sur poteau, plans 2015-019
- 10.5- 157, rue Principale : « Encadrimage+ » Enseigne sur poteaux, plans 2015-020
- 10.6- 345, rue Principale : « Tapis L.G.L. » Lettrage, plans 2015-021
- 10.7- Dérogation mineure : accord de principe 359, rue Principale
- 10.8- Dérogation mineure 159, chemin Legault (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.9- Lotissement chemin de la Voie-Lactée lot 5 167 106
- 10.10- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 28 février 2015

11- Vie Communautaire

- 11.1- Mandat ingénieur construction nouveau «parc de planches à roulettes»
- 11.2- Programme d'assistance au loisir pour des personnes handicapées 2015-2016

- 11.3- Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec 2015
- 11.4- Municipalité amie des enfants (MAE)
- 12- Ressources Humaines**
 - 12.1- Embauche d'un brigadier scolaire pour remplacement
 - 12.2- Embauche équipe de coordination du programme des camps
 - 12.3- Création d'un poste de responsable des communications
- 13- Correspondance**
 - 13.1- Société canadienne de la sclérose en plaques section Laurentides :souper bénéfice 9 avril 2015
 - 13.2- Frais d'inscription au championnat canadien pour une athlète de Saint-Sauveur
- 14- Points nouveaux**
 - 14.1- ~~Projet de route touristique «Route des Belles-Histoires»~~
 - 14.2- Modification à la date de versement de la deuxième tranche de la subvention au Festival des Arts de Saint-Sauveur
 - 14.3- Frais d'inscription au championnat québécois de ski acrobatique pour une athlète de Saint-Sauveur
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 107-03-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 108-03-2015
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2015

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 109-03-2015
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AC-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AC-02-2015 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 110-03-2015
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AD-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AD-02-2015 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 111-03-2015
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 224-A-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION 224-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 224-A-02-2015 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 224-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 112-03-2015
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 258-F-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
D'ADMINISTRATION 258-2009

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-F-02-2015 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 113-03-2015
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 227-A-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS 227-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 227-A-02-2015 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement des conditions de délivrance des permis numéro 227-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 114-03-2015
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AB-01-2015 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le second projet de règlement numéro 222-AB-01-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 115-03-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-Z-12-2014 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil du 16 février 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-Z-12-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 116-03-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AA-12-2014 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil du 16 février 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-AA-12-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 117-03-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2015
LA RÉFECTION ET LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS
ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 435 000 \$

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unaniment résolu;

QUE : Le règlement numéro 415-2015 pour la construction de trottoirs à différents endroits de la Ville de Saint-Sauveur et d'un emprunt au montant de 435 000 \$ est adopté.

RÉSOLUTION 118-03-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2015
L'ACQUISITION DE VÉHICULES
ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 220 500 \$

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 417-2015 pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et d'une camionnette «double cab» et d'un emprunt au montant de 220 500 \$ est adopté.

AVIS DE MOTION 119-03-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 420- 2015
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 420-2015 décrétant la délégation de pouvoirs et abrogeant le règlement 371-2012. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 120-03-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 418- 2015
TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC MILLETTE

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 418-2015 décrétant des travaux sur le chemin du Lac Millette et d'un emprunt au montant de 1 773 682, \$. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 121-03-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
PAVAGE 2015

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 16 mars 2015 à 11 h 00 pour le pavage 2015;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Alain Dubois agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu huit (8) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Pavage Multipro inc	694 418,54 \$
Construction Bauval	695 396,97 \$
Uniroc Construction inc	698 491,52 \$

Pavage J.D. inc	737 807,22 \$
Asphalte Construction ANOR (1992) inc	740 291,74 \$
Asphalte Bélanger inc	761 309,84 \$
Sintra inc	806 558,26 \$
Pavage Jérômien inc	809 592,15 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 16 mars 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 694 418,54 \$ incluant les taxes, présentée par Pavage Multipro inc pour le pavage 2015 est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 122-03-2015
FINANCEMENT RÈGLEMENTS
75-2004; 366-99; 399-2014 ET 401-2014

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 23 mars 2015 au montant de 873 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 75-2004, 366-99, 399-2014 et 401-2014. Ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

104 400 \$	2.12 %	23 mars 2016
107 300 \$	2.12 %	23 mars 2017
109 900 \$	2.12 %	23 mars 2018
112 800 \$	2.12 %	23 mars 2019
439 400 \$	2.12 %	23 mars 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

RÉSOLUTION 123-03-2015
FINANCEMENT RÈGLEMENTS
75-2004; 366-99; 399-2014 ET 401-2014

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Sauveur souhaite emprunter par billet un montant total de 873 800 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
75-2004	100 400 \$
366-99	385 400 \$
399-2014	365 000 \$
401-2014	23 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 873 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 75-2004, 366-99, 399-2014 et 401-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 23 mars 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	104 400 \$
2017	107 300 \$
2018	109 900 \$
2019	112 800 \$
2020	115 500 \$(à payer en 2020)
2020	323 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint-Sauveur émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 mars 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 75-2004, 399-2014 et 401-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION 124-03-2015
MANDAT BUREAU DE NOTAIRE :
SERVITUDE DE STATIONNEMENT 173 PRINCIPALE

ATTENDU Le projet d'aménagement du stationnement municipal de la Vallée avec accès, entre autre, par le lot 2 314 979 soit le 173 Principale;

ATTENDU L'entente de servitude intervenue entre la Ville et les propriétaires du 173 Principale pour permettre l'aménagement d'une partie dudit stationnement sur le lot 2 314 979;

ATTENDU Que les argents pour la présente résolution proviennent du fonds de stationnement de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur a déposé une offre de 115 000 \$ pour une servitude sur le lot 2 314 979 pour y ériger un stationnement et que cette offre a été acceptée par les propriétaires du 173 Principale;

Le bureau de notaire Major et Lazure soit mandaté pour la rédaction de l'acte de servitude entre la Ville et les propriétaires du 173 Principale pour permettre l'aménagement d'une partie du stationnement de la Vallée sur le lot 2 314 979 et permettre également l'accès à la rue Principale via ce lot pour l'ensemble du stationnement.

Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins des présentes.

La présente résolution annule et remplace la résolution 515-10-2012 à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION 125-03-2015
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION
397-07-2014

ATTENDU L'adoption lors de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2014 de la résolution 397-07-2014 demandant, au Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire, d'autoriser un engagement de crédit pour une période dix (10) ans concrétisant la subvention annuelle au Festival des Arts de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE La résolution 397-07-2014 soit abrogée à toutes fins que de droit étant donné que le projet prévu par le protocole proposé ne se réalisera pas dans les conditions énoncées.

RÉSOLUTION 126-03-2015
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 12 mars 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 39032 à 39269) pour la période du 12 février au 11 mars 2015 au montant de 1 424 755,02 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 127-03-2015
PROJET DE RÉVISION DU SCHEMA
DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC des Pays-d'en-Haut a l'obligation de réviser son schéma de couverture de risques en incendie au cours de la sixième (6^e) année suivant la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

ATTENDU la recommandation adressée par le comité de sécurité incendie (CSI) lors de la réunion du 6 mars 2013, d'entamer la révision de l'actuel schéma de couverture de risques en incendie (cf. CSI 82-2013) ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a acquiescé à pareille recommandation de son comité de sécurité incendie (CSI) et a donc mandaté son chargé de projet en sécurité incendie, M. Guy Meilleur, d'enclencher semblable démarche lors de sa séance du 12 mars 2013 (cf. CM 65-03-13) ;

ATTENDU QUE le susdit projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) présenté lors de la réunion du comité de sécurité incendie (CSI) élargi du 27 janvier 2015, déjà soumis aux autorités du ministère de la Sécurité publique (MSP), semble atteindre les objectifs ciblés par les orientations ministérielles tout en ayant permis de modifier certains objectifs, notamment :

- la visite des risques faibles et moyens ;
- les inspections des risques élevés et très élevés ;
- le nombre de plans d'intervention requis ;
- la force de frappe requise pour les périmètres urbains des municipalités de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour la Ville de Saint-Sauveur de procéder à l'adoption du susdit projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) y incluant le plan de mise en œuvre local de notre municipalité, le tout, tel que demandé par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut (cf. 41-02-15) ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Sauveur adopte le projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie, y incluant le plan de mise en œuvre local de notre Ville.

RÉSOLUTION 128-03-2015
PAIEMENT DE FACTURE
CAMION AUTO-POMPE

ATTENDU La résolution 291-05-2014 de la Ville de Saint-Sauveur pour l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le service des incendies suite à un appel de soumissions;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 399-2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à payer la facture de la firme Maxi Métal pour l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le service des incendies d'un montant de 449 707,47 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 129-03-2015
REMISE DE RETENUE

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 3 mars 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre la garantie à Maxi Métal d'un montant de 30 000 \$ accompagnant la soumission pour un camion auto pompe, le véhicule ayant été livré conformément au devis d'appel de soumission.

RÉSOLUTION 130-03-2015
FORMATION DE POMPIERS
SAUVETAGE EN HAUTEUR

ATTENDU L'offre de service de la firme Sauvetage L'Aréna inc pour la formation des pompiers pour des sauvetages en hauteur;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Sauvetage L'Aréna inc la somme de 12 950 \$ taxes en sus pour la formation de six (6) pompiers en sauvetage en hauteur.

COMMENTAIRE 131-03-2015
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Les statistiques des interventions par le service des incendies en février 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 23 interventions durant le mois dont, entre autre, 3 entraides, 1 feu de bâtiment, 4 senteurs de fumée apparente, 1 feu d'installation électrique, 2 feu/fumée de cuisson, 1 désincarcération, 1 alerte à la bombe et 4 systèmes d'alarme en opération.

RÉSOLUTION 132-03-2015
REMISE DE RETENUE

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint du service des travaux publics et génie en date du 19 février 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre la garantie à Montréal Chrysler Dodge d'un montant de 3 241,61 \$ accompagnant la soumission pour une camionnette cabine simple, le véhicule ayant été livré conformément au devis d'appel de soumission.

RÉSOLUTION 133-03-2015
PERMIS DE VOIRIE-
ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise Monsieur Daniel Boisvert ingénieur directeur adjoint du service des travaux publics et génie à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus la Ville de Saint-Sauveur s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION 134-03-2015
SUBVENTION 2015 À TRICENTRIS CENTRE DE TRI

ATTENDU : Que Tricentris, centre de tri a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

ATTENDU : Que Tricentris, centre de tri, gère des établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur remette à Tricentris, centre de tri, la somme de 24 388,33 \$ taxes incluses à titre de subvention 2015 et de compensation selon la clause 1.4.2 de l'entente entre la Ville et Tricentris.

RÉSOLUTION 135-03-2015
194, RUE PRINCIPALE : « BAR 1830 »
OUVERTURES ET GALERIE, PLANS 2015-016

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0039 présentée le 30 janvier 2015 pour la propriété du 194, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 mars 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-016, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 194, rue Principale.

RÉSOLUTION 136-03-2015
140, RUE PRINCIPALE : « RESTAURANT LE SAUVIGNON »
CHANGEMENT DU BARDEAU D'ASPHALTE, PLANS 2015-017

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0038 présentée le 11 février 2015 pour la propriété du 140, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 mars 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-017, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 140, rue Principale.

RÉSOLUTION 137-03-2015
404, RUE PRINCIPALE
FENÊTRES, PLANS 2015-018

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0044 présentée le 18 février 2015 pour la propriété du 404, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 mars 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-018, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 404, rue Principale.

RÉSOLUTION 138-03-2015
4 A, AVENUE FILION : « LES BONBONS DE FAVI »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2015-019

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0030 présentée le 12 février 2015 pour la propriété du 4 A, avenue Filion;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 mars 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-019, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 4 A, avenue Filion.

RÉSOLUTION 139-03-2015
157, RUE PRINCIPALE : « ENCADRIMAGE+ »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2015-020

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0041 présentée le 13 février 2015 pour la propriété du 157, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 mars 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-020, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 157, rue Principale.

RÉSOLUTION 140-03-2015
345, RUE PRINCIPALE : « TAPIS L.G.L. »
LETTRE, PLANS 2015-021

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0840 présentée le 17 février 2015 pour la propriété du 345, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 mars 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-021, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 345, rue Principale.

RÉSOLUTION 141-03-2015
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
359, RUE PRINCIPALE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 mars 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure au règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser la position du garage attaché au bâtiment principal à 0,77 m de la limite latérale droite au lieu de 1 m ainsi que régulariser le taux d'implantation au sol de 0,2561 au lieu de 0,25 et ce pour la propriété du 359 Principale.

RÉSOLUTION 142-03-2015
DÉROGATION MINEURE
159 CHEMIN LEGAULT

ATTENDU La résolution 87-02-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 25 février 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Les objections présentées par un voisin ;

L'étude de la présente demande de dérogation mineure est suspendue à une date ultérieure.

RÉSOLUTION 143-03-2015
LOTISSEMENT CHEMIN DE LA VOIE-LACTÉE
LOT 5 167 106

ATTENDU Les objectifs et critères réglementaires applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation SU-01-02-15 faite par la commission d'urbanisme, lors de la rencontre du 2 février 2015,

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve la demande de permis de lotissement pour le lot 5 167 106, situé sur le chemin de la Voie-Lactée et d'accepter en paiement la somme de 7 959,84 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

COMMENTAIRE 144-03-2015
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de février 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 22 permis d'émis pour un total de 367 000 \$ soit un total à date pour l'année 2015 de 431 000 \$. Comparativement à 105 000 \$ pour la même période en 2014.

RÉSOLUTION 145-03-2015
MANDAT INGÉNIEUR CONSTRUCTION
«PARC DE PLANCHES À ROULETTES»

ATTENDU Le projet de construction d'un parc de planches à roulettes dans le parc John-H-Molson;

ATTENDU L'offre de service de la firme Équipe Laurence en date du 3 mars 2015;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parc de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QU' Un mandat soit donné au bureau d'ingénieurs Équipe Laurence pour les travaux d'ingénierie liés à la construction du parc de planches à roulettes, sur la base de l'offre de service de cette firme en date du 3 mars 2015 et pour un montant de 9 800 \$ taxes en sus.

RÉSOLUTION 146-03-2015
DEMANDE DE SUBVENTION
PROGRAMME D'ASSISTANCE AU LOISIR
POUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU : La recommandation de la commission de la vie communautaire portant le numéro VC-05-03-15 émise lors de la réunion du 25 février 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert, directrice du service de la vie communautaire, est autorisée à déposer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance au loisir pour personnes handicapées (PAFLPH) 2015-2016.

RÉSOLUTION 147-03-2015
PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
AUX MANIFESTATIONS LOCALES-
FÊTE NATIONALE 2015

ATTENDU : La recommandation de la commission de la vie communautaire portant le numéro VC-06-03-15 émise lors de la réunion du 25 février 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Madame Sylvie Legault, directrice adjointe du service de la vie communautaire, soit autorisée à faire une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2015 dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales.

RÉSOLUTION 148-03-2015
MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

ATTENDU La recommandation de la commission de la vie communautaire portant le numéro VC-09-03-15 émise lors de la réunion du 25 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur s'engage dans le programme d'accréditation Municipalité amie des enfants et que Mme la conseillère Julie Gratton soit nommée comme personne responsable du dossier au nom de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 149-03-2015
EMBAUCHE D'UN BRIGADIER SCOLAIRE
EN REMPLACEMENT

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur retient les services de deux brigadiers scolaires et qu'à l'occasion les deux brigadiers sont absents en même temps;

ATTENDU Que la Ville a embauché une personne pour remplacer en cas d'absence du brigadier sur la rue Principale mais cette personne de par son travail ne peut de déplacer pour remplacer le brigadier de la rue de l'Église;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 24 février 2015 qui recommande l'embauche d'un second brigadier pour remplacer;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'embauche de monsieur Michel Lachance à titre de brigadier à temps partiel pour effectuer le remplacement lors des absences des brigadiers scolaires réguliers et ce au taux horaire de 19,42 \$ en conformité avec la convention collective. La présente résolution demeure conditionnelle à l'obtention d'un rapport des antécédents judiciaires pour chacune des personnes.

RÉSOLUTION 150-03-2015
EMBAUCHE DES COORDONNATEURS
POUR CAMP DE JOUR ÉTÉ 2015

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 2 mars 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La directrice du service de la Vie communautaire, soit autorisée à procéder à l'embauche de Roxanne Lefebvre Girouard et Raphaël Désy à titre de coordonnateurs pour le camp de jour et de Jessica Chabot à titre de coordonnatrice adjointe. La présente résolution demeure conditionnelle à l'obtention d'un rapport des antécédents judiciaires pour chacune des personnes.

RÉSOLUTION 151-03-2015
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
(Résolution abrogée par la résolution 2019-05-293 le 21 mai 2019)

ATTENDU ~~Les besoins croissants de la Ville en matière de communications et de relations publiques;~~

~~Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;~~

~~QUE : Mme Caroline Dufour qui occupe actuellement la fonction de directrice du service de l'environnement sera également responsable des communications pour la Ville de Saint-Sauveur.~~

RÉSOLUTION 152-03-2015
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES
SECTION LAURENTIDES : SOUPER BÉNÉFICE

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 mars 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux billets pour le souper bénéfice au profit de la Société Canadienne de la Sclérose en Plaques Section Laurentides qui se tiendra le 9 avril 2015 et ce, à raison de 125 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 153-03-2015
FRAIS D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT CANADIEN

ATTENDU La participation d'une citoyenne de Saint-Sauveur au championnat canadien de nage synchronisée;

ATTENDU Les frais d'inscription exigés pour participer;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire apporter son soutien et son encouragement aux jeunes athlètes participants à des compétitions;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 11 mars 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette à la citoyenne de Saint-Sauveur qui participe au championnat canadien de nage synchronisée les frais d'inscription exigés soit 157,83 \$.

RÉSOLUTION 154-03-2015
DATE DE VERSEMENT DEUXIÈME TRANCHE SUBVENTION
FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU La résolution 65-02-2015 concernant la remise de la subvention 2015 au Festival des Arts de Saint-Sauveur les 1 mars et 4 mai 2015;

ATTENDU La demande du Festival de devancer le versement du 4 mai au 1^{er} avril;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à déboursier la deuxième tranche de la subvention au Festival des Arts de Saint-Sauveur le 1^{er} avril 2015.

Mme la conseillère Caroline Vinet informe le conseil que la demanderesse est sa fille et se retire de la table du conseil pour la prochaine résolution.

RÉSOLUTION 155-03-2015
FRAIS D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS

ATTENDU La participation d'une citoyenne de Saint-Sauveur au championnat canadien de nage synchronisée;

ATTENDU Les frais d'inscription exigés pour participer;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire apporter son soutien et son encouragement aux jeunes athlètes participants à des compétitions;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette à la citoyenne de Saint-Sauveur qui participe au championnat québécois de ski acrobatique les frais d'inscription exigés soit 170,00 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 156-03-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire